

**COMPTE-RENDU
DU CICA
DU 10 OCTOBRE 2016**

**SOUS RÉSERVE
DE SON APPROBATION
PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 24 OCTOBRE 2016**

CICA du XVI^e arrondissement

Séance du 10 octobre 2016

Le lundi dix octobre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les membres du CICA se sont réunis dans la Salle des Commissions de la Mairie du 16^e arrondissement, avec les représentants des associations inscrites au CICA, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers et aux associations par Monsieur le Maire du XVI^e arrondissement, le 14 septembre 2016, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée à la même date sur le panneau de la Mairie du 16^e arrondissement prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Jérémie REDLER, Mme Hanna SEBBAH, M. Pierre GABORIAU, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Valérie KHOURY, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, M. Pierre-Alain WEILL.

Autres personnes présentes et associations représentées :

Mme Oumou BA, de l'association NOUR, Mme Françoise CARPENTIER, de l'association Lions Club Paris Ouest Auteuil, M. François DOUADY, de l'association XVI^e Demain, M. Mohamed MOUMARIS, de l'association Recherche et Développement biomédical, Mme Mireille PARTIOT, de l'association AVF Accueil, M. Gérard VELOT, de l'association CLIS, Mme Estelle ZYLBERSTEIN, de l'Association Générale des Familles du 16^e.

Excusés :

Mme Danièle GIAZZI, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, Mme Laurence THOUIN, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, M. Grégoire CHERTOK, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Thomas LAURET, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, Mme Hélène ZWANG, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT.

Ordre du jour du CICA

- Lien social et esprit civique.

- **162016139** Adoption de l'ordre du jour complémentaire.
M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162016140** Désignation du secrétaire de séance.
M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **V162016141** Vœu relatif au CICA.

Mme SEBBAH constate que le quorum est atteint et ouvre le CICA à 18 h 30.

Mme SEBBAH salue les participants et propose d'adopter l'ordre du jour complémentaire.

- **162016139** Adoption de l'ordre du jour complémentaire.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de Mme SEBBAH et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 7 octobre 2016.

- **162016140** Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de Mme SEBBAH, Mme DORVALD est désignée secrétaire de séance.

- Lien social et esprit civique.

En propos liminaires, Mme SEBBAH rappelle la définition du CICA, à savoir un comité d'initiative et de consultation, présent dans chaque arrondissement, réunissant les représentants volontaires des associations locales et/ou les membres des fédérations et confédérations nationales qui ont leur siège social au sein de l'arrondissement ou qui exercent une activité importante en son sein.

Mme SEBBAH précise qu'au cours de la soirée, les membres du CICA débattront d'un sujet spécifique : le lien social et l'esprit civique. Elle explique que des propositions seront émises et adoptées par les participants ; propositions sur lesquelles le Conseil d'arrondissement délibérera ultérieurement.

M. LEGENDRE, l'Adjoint au Maire du 16^e arrondissement chargé de l'action sociale et de l'emploi, dit que le Maire a toujours considéré que la solidarité était une priorité. Ainsi, même si la Mairie d'arrondissement dispose de peu de pouvoir par rapport à la Mairie centrale, localement elle prend des initiatives en faveur de la solidarité.

L'équipe municipale doit lutter contre l'image stéréotypée du 16^e arrondissement, à savoir un arrondissement de nantis. M. LEGENDRE rappelle que, comme partout ailleurs, les habitants du 16^e arrondissement connaissent des difficultés économiques et sociales : 5.000 sont demandeurs d'emploi, 2.500 sont allocataires du RSA, près de 300 familles sont aidées et il existe des dizaines d'aides exceptionnelles.

Selon M. LEGENDRE, le tissu associatif du 16^e arrondissement est exceptionnel. En matière sociale, il existe des piliers sur lesquels il est possible de s'appuyer, tels que le CLIS, le Centre d'Action Sociale, le centre Corot et la Fondation d'Auteuil. Il y a également des dizaines d'associations qui œuvrent au quotidien pour les plus démunis.

M. LEGENDRE estime que la mission d'un acteur social, d'un élu local, est d'être à l'écoute des associations, de dialoguer avec elles et de les soutenir le plus possible, de multiples façons (aide financière, soutien communicationnel, installation de permanences d'associations dans les locaux de la Mairie d'arrondissement, etc.).

M. LEGENDRE déclare que rien qu'au cours des deux semaines précédant le CICA, de nombreuses opérations de solidarité ont été menées dans le 16^e arrondissement avec l'appui de la Mairie :

- Un défilé solidaire avec l'association Habits 16 et le lycée René Cassin ;
- Une conférence sur l'économie sociale et solidaire en partenariat avec Pôle emploi ;
- La réactivation des maraudes.

Deux autres opérations sont envisagées :

- Un soutien scolaire réservé aux enfants des familles en grande difficulté habitant dans le nord du 16^e arrondissement ;
- Une aide au permis de conduire pour les jeunes qui en ont le plus besoin.

Mme SEBBAH, l'Adjointe au Maire chargée de la vie associative, remercie les associations qui contribuent, par leurs multiples initiatives, au rayonnement de l'arrondissement et au développement du lien social.

Comme parmi les thèmes retenus, en collaboration avec les associations, pour ce CICA figure l'esprit civique, Mme SEBBAH donne la parole à M. GACHET.

M. GACHET, l'Adjoint au Maire chargé de la sécurité et de la prévention de la délinquance, explique que le lien social et l'esprit civique ne sont pas des thèmes distincts. En effet, le civisme, c'est-à-dire le sentiment d'appartenance à la cité, est une composante essentielle du lien social, du vivre-ensemble. Alors que l'esprit civique semblait moribond, voire disparu, en particulier chez les jeunes, les tragiques événements de 2015 ont démontré qu'il était présent et qu'il ne demandait qu'à renaître. En témoigne la volonté massive des jeunes de tous milieux et origines de participer à la défense et à la sécurité de la France en rejoignant les métiers de la Défense et de la sécurité.

À l'échelle du 16^e arrondissement, la Mairie essaie de promouvoir cet esprit civique de différentes façons.

Tout d'abord, en collaborant avec le commissariat de police, et notamment sa mission de prévention et communication, qui se rend souvent dans les écoles pour promouvoir l'esprit civique.

Puis en publiant la newsletter mensuelle sur la sécurité, qui informe les habitants tout en leur faisant comprendre la nécessité du civisme.

M. GOASGUEN a également décidé de faire participer systématiquement les écoliers aux grandes cérémonies patriotiques, n'hésitant pas à décaler parfois les dates des célébrations pour qu'ils puissent y assister. M. GACHET est persuadé qu'un enfant de 11 ou 12 ans est marqué à vie par ces événements, cérémonies et discussions avec des anciens résistants ou combattants, et que cela contribue au développement de son esprit civique.

Des manifestations qui ont un lien ténu avec l'esprit civique, mais qui en font partie, sont également organisées dans la Mairie du 16^e arrondissement, telles que des réunions du commissariat de police qui sont des alternatives à la sanction : des conducteurs de deux-roues ayant été verbalisés, en lieu et place de payer leur PV, assistent à ces réunions où intervient un médecin urgentiste leur expliquant ce à quoi ils ont échappé à travers l'accident qu'ils auraient pu provoquer ou dont ils auraient pu être victimes ; où des personnels de la sécurité routière les soumettent à des tests avec des lunettes spéciales qui reproduisent les effets de l'ivresse, etc. En général, les personnes qui assistent à ce type de réunion viennent avant tout pour éviter de payer leur PV, mais repartent en étant ébranlées et en ayant retenu la leçon.

Selon M. GACHET, le civisme peut donc prendre des formes différentes. Mais dans tous les cas, c'est grâce au tissu associatif très important de l'arrondissement qu'il est possible de l'encourager.

Aucune question relative aux exposés des Adjoints n'étant posée, Mme SEBBAH propose de passer à l'examen du vœu émis par l'association XVI^e Demain.

- **V162016141** Vœu relatif au CICA.

M. DOUADY, président de l'association XVI^e Demain, remercie les organisateurs du CICA d'avoir respecté la loi PML de 1982 qui prévoit que l'ordre du jour d'un CICA est établi par les associations.

Depuis 2002, date à laquelle M. DOUADY a rejoint l'association XVI^e Demain, plusieurs tentatives de réunion des associations ont eu lieu, en vain. À titre d'exemple, le vœu qu'il va présenter a été rédigé en mars 2015 ! Malgré ses multiples relances auprès de la Mairie pour convoquer un CICA, aucun n'a pu être organisé avant le 10 octobre 2016.

M. DOUADY précise que le vœu qu'il va présenter n'a rien de très original. Il a trait à la saleté des trottoirs dont de nombreux riverains se plaignent, aussi bien dans l'arrondissement que dans le reste de Paris.

Avant de lire le vœu, M. DOUADY rappelle que la saleté vient des Parisiens, dont font partie les habitants du 16^e arrondissement, et met en lumière le paradoxe de « la poubelle de trottoir », à savoir que les poubelles de trottoir ont souffert des attentats à la bombe perpétrés 15 ans auparavant. En effet, elles qui étaient rigides par le passé, pour des raisons de sécurité, se sont transformées en simples sacs en plastique. Or comme les gens, notamment les commerçants, en abusent et les bourrent de cartons alors qu'elles ne sont pas destinées à cet usage, elles éclatent. D'où l'apparition de débris jonchant les trottoirs.

C'est pourquoi M. DOUADY émet le vœu suivant :

Considérant que les trottoirs sont de plus en plus envahis et que leur saleté ne fait qu'augmenter chaque jour ;

Considérant que le montant des procès-verbaux de contravention aux règlements de l'espace public parisien n'est pas suffisamment dissuasif ;

Considérant que de nombreuses grandes villes ont réglé le problème de la propreté et de l'encombrement de leurs trottoirs en affectant spécifiquement des effectifs à la surveillance de l'espace public et en fixant des montants de pénalités suffisamment dissuasifs ;

Considérant la création par la Mairie de Paris de la nouvelle Direction de la Prévention, de la sécurité et de la protection, et d'une brigade dite « brigade des incivilités » ;

Considérant que le territoire du 16^e arrondissement est particulièrement étendu ;

Sur proposition de l'association XVI^e Demain

Émet le vœu que :

- *Le montant des pénalités pour infraction aux règlements de l'espace public parisien soit sensiblement relevé ;*
- *Le nombre d'agents chargés de la surveillance de l'espace public du 16^e arrondissement soit en rapport avec l'ampleur de la mission afin de garantir une réelle présence dissuasive et une efficacité des sanctions en cas d'infraction.*

M. WEILL indique que ce problème de saleté se pose dans tous les quartiers de Paris. Comme l'a fort justement souligné M. DOUADY, si les trottoirs sont si sales, c'est parce que tous les Parisiens déposent trop de choses par terre.

Par ailleurs, M. WEILL fait remarquer à M. DOUADY que depuis 2015, certaines réponses ont été apportées aux problèmes soulevés par le vœu.

Tout d'abord, des services qui dépendaient jusqu'alors de la Préfecture sont dorénavant gérés par la Mairie. De plus, la Mairie dispose désormais d'une brigade d'intervention contre les incivilités qui va prochainement s'étoffer, puisque le nombre d'employés travaillant pour cette brigade va passer de 1.100 à 1.900.

Concernant les poubelles, M. WEILL apprend à M. DOUADY qu'en 2015, 30 000 poubelles ont été changées : désormais, un fil robuste remplace l'élastique qui servait à nouer les sacs plastique.

Concernant la verbalisation jugée trop peu sévère par M. DOUADY, M. WEILL explique que le problème est complexe car en matière d'incivilités, pour verbaliser, il faut prendre les gens sur le fait. Malgré cette difficulté pratique, en 2015, 25.000 PV ont été dressés. Par ailleurs, le montant des amendes, jugé insuffisant par M. DOUADY, a été augmenté à l'été 2016, passant de 35 à 68 euros.

C'est pourquoi, même si M. WEILL partage le constat fait par M. DOUADY quant à la saleté des trottoirs parisiens, il ne votera pas le vœu, relativement ancien, car beaucoup d'efforts ont depuis été réalisés par la Mairie.

M. WEILL conclut son intervention en informant les membres du CICA qu'une application pour smartphone, « DansMaRue », permet de signaler, grâce à une simple photographie envoyée aux services municipaux compétents, les endroits où le trottoir est sale.

M. GOASGUEN, contrairement à M. WEILL, votera en faveur du vœu, car comparée à toutes les grandes capitales européennes, y compris Rome et Naples qui ont mauvaise réputation, Paris est une ville sale depuis une quinzaine d'années.

D'après M. GOASGUEN, si Paris est sale, c'est en premier lieu à cause de l'instauration du Plan Vigipirate qui a conduit à remplacer les grandes poubelles en bois où les Parisiens jetaient leurs déchets, car des bombes pouvaient y être dissimulées, d'abord par des sacs en plastique fragiles, puis par des sacs en plastique entourés à moitié de fer blanc. Il est en effet très aisé, pour les personnes mal intentionnées, la nuit, de fouiller dedans après les avoir déchirés d'un simple coup de cutter.

M. GOASGUEN affirme que la Mairie de Paris, contrairement à celle de Londres, qui a aussi été victime d'attentats à la bombe, n'a pas su trouver de solution alliant sécurité et propreté.

Selon M. GOASGUEN, si Paris est sale, même s'il est impossible de nettoyer parfaitement une ville de 2 millions d'habitants, c'est aussi à cause de la très grande centralisation, tant sur le plan institutionnel que syndical, du service Propreté. Or, comme les syndicats d'éboueurs s'opposent à sa décentralisation et que la Mairie de Paris refuse de diviser par secteurs le service Propreté, qui dépend de la Direction Générale de la Ville de Paris, la situation ne peut être améliorée.

M. GOASGUEN tient à préciser qu'en matière de propreté, contrairement à ce que croient parfois les riverains, les arrondissements n'ont aucun pouvoir.

Enfin, M. GOASGUEN pense que si Paris est sale, c'est également parce que le travail des éboueurs n'est pas bien contrôlé : leur taux d'absentéisme est plus élevé que la moyenne, nombre d'entre eux prétendent souffrir d'allergies aux feuilles mortes, etc.

Pour toutes ces raisons, M. GOASGUEN estime que le service Propreté de la Ville de Paris n'est pas assez efficace.

Or cette saleté a de multiples conséquences.

Premièrement, les habitants d'une ville sale deviennent eux-mêmes sales. Par exemple, si le fait de déposer un sac-poubelle au pied d'un arbre n'est pas réprimé, les habitants pensent que c'est toléré et n'hésitent pas à mettre leurs ordures à cet endroit-là, engendrant ainsi un amoncellement de déchets au pied dudit arbre.

Malgré les actions de sensibilisation menées dans les écoles en matière de propreté urbaine, les habitudes ne changent pas. Pour remédier à ce problème, selon M. GOASGUEN, il faut revoir l'organisation centralisée du service Propreté.

Deuxièmement, la création d'une brigade chargée de verbaliser les auteurs d'infractions en matière de saleté et d'incivilités a renforcé la centralisation du service Propreté au lieu de donner plus de pouvoir aux arrondissements – qui savent où les incivilités sont commises –, qui auraient pu être dotés d'une sorte de police de proximité. En effet, la Ville de Paris a récupéré l'ensemble des effectifs mis à disposition par la Préfecture de Police. Or, M. GOASGUEN pense qu'une ville de 2 millions d'habitants n'est pas gouvernable de manière centralisée. Selon lui, la bonne gestion d'une municipalité passe par une politique de proximité qui est malheureusement inexistante à Paris.

C'est pourquoi M. GOASGUEN suggère de voter en faveur de ce vœu, même s'il pense qu'il sera rejeté par la Mairie de Paris qui, dans le cadre de la réforme du statut de Paris, s'engage dans une politique de plus grande concentration alors que M. GOASGUEN préconise l'inverse. Il souligne le principal inconvénient d'un service de non-proximité, à savoir la lenteur d'exécution, particulièrement préjudiciable en matière de propreté.

M. GOASGUEN indique aux membres du CICA qu'au cours de la précédente mandature, alors qu'il avait émis le souhait de s'occuper de la propreté de son arrondissement, on lui avait proposé de désigner les rues qu'il voulait voir propres ! Bien évidemment, M. GOASGUEN s'y était refusé. Il répète qu'il désire tout simplement qu'on lui accorde les pouvoirs de propreté afin de régler les problèmes, dans son arrondissement, dont les riverains lui font part.

Mme SEBBAH rappelle que seuls les élus sont autorisés à voter.

Le vœu mis aux voix par Mme SEBBAH est adopté à la majorité, M. WEILL votant contre.

Mme SEBBAH annonce que le vœu sera transmis au Conseil de Paris.

Elle donne ensuite la parole aux membres d'associations souhaitant s'exprimer.

Mme ZAZZALI, présidente de l'Association des commerçants de l'avenue Mozart, déclare que l'avenue Mozart est très sale. Quelques mois auparavant, il y a même eu une grève des éboueurs. Même si Mme ZAZZALI trouve le vœu intéressant, elle pense que la solution pour régler le problème de la saleté des trottoirs n'est pas de disposer de plus de contrôleurs, comme suggéré dans le vœu, mais d'avoir davantage de personnes qui nettoient.

M. GOASGUEN lui répond que dans le quartier Dauphine, une expérience a été menée : une association de quartier a décidé de s'occuper elle-même de la propreté, en lien avec les éboueurs. Elle contrôle notamment, chaque mois, le niveau de saleté. Cette initiative a eu des résultats positifs. Dans d'autres quartiers, certains habitants lassés de la saleté balaient eux-mêmes les rues.

Mme BALDINI confirme qu'au mois de mai 2016, des habitants ont nettoyé les jardins du Trocadéro.

M. GOASGUEN propose de prolonger cette expérience, même si faire balayer les habitants n'est pas toujours aisé, car certains se plaignent de devoir nettoyer la rue alors qu'ils paient une taxe de balayage élevée.

Il reconnaît que ces mesures pour lutter contre la saleté sont artisanales et qu'une réforme en profondeur du service Propreté est nécessaire.

M. GOASGUEN estime que si Paris est très en retard en matière de propreté urbaine, ce n'est pas pour des raisons politiques, mais institutionnelles. En effet, Paris est une ville préfectorale qui compte 52.000 fonctionnaires. Il ne faut pas oublier que Paris a un Maire élu uniquement depuis 1977. Avant cette date, c'était le Préfet qui gérait Paris. À titre de comparaison, à Lyon et à Marseille, en l'an 1000, il y avait déjà une municipalité, c'est-à-dire que l'habitude municipale a 1.000 ans dans ces villes, alors qu'à Paris elle n'a que 40 ans. D'où la lourdeur du système administratif très concentré et sa difficile évolution et modernisation.

M. GOASGUEN considère que la loi PML votée 1982 ne va pas dans le sens de la déconcentration. Il espère qu'avec l'adoption du nouveau statut de la ville de Paris, Paris pourra se mettre au diapason de toutes les grandes capitales, c'est-à-dire donner plus de pouvoir aux arrondissements pour mener une politique de proximité.

M. WEILL reconnaît que beaucoup de choses justes viennent d'être dites. Il assure M. GOASGUEN que ses arguments sont entendus par la Mairie de Paris. Par exemple, le nombre de circonscriptions du service Propreté va passer de 6 à 10, assurant ainsi un service de plus grande proximité. Des équipes seront dédiées exclusivement aux 16^e et 17^e arrondissements.

M. GOASGUEN souligne que ce nouveau découpage ne concerne que la brigade des incivilités.

M. WEILL l'admet, mais précise qu'en matière de collecte de déchets, de grands efforts sont également entrepris. À titre d'exemple, le dépôt d'où partent les véhicules qui ramassent les déchets va être rapproché de Paris ; il sera désormais situé à Ivry, ce qui fera gagner un temps précieux aux agents chargés du ramassage des ordures.

M. GOASGUEN indique à M. WEILL qu'il n'a pas compris le problème, qui concerne la façon de gérer le ramassage des déchets et non l'emplacement du garage.

De plus, il rappelle que dans certains arrondissements, la collecte des déchets est assurée par la régie de la Ville de Paris, quand dans d'autres ce sont des entreprises privées qui s'en chargent. D'où des différences de moyens.

Mme BALDINI confirme que dans le 16^e arrondissement, il y a une vingtaine de personnels de moins que dans le 19^e arrondissement, pourtant comparable en matière de population et de superficie.

Pour conclure, M. GOASGUEN tient à faire passer le message suivant aux représentants d'associations : il n'a aucun pouvoir en matière de propreté urbaine ; c'est à la Mairie centrale qu'il convient de s'adresser en cas de réclamation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme SEBBAH lève la séance du CICA à 19 h 40.